

Présidence : Lucien LIMOUSIN, Vice-Président du conseil départemental des Bouches du Rhône, Vice-Président de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, Maire de Tarascon,

Animation : Jean Marc BERTRAND, CDA 13, Véronique FAJARDI , DRAAF

Témoin : Mylène MAUREL du parc régional Naturel du Luberon

## **Etats généraux de l'alimentation Provence Alpes Côte d'Azur le mardi 27 octobre 2017 Atelier 3 : Projets alimentaires territoriaux**

L'atelier projets alimentaires territoriaux (PAT), a réuni une quarantaine de personnes.

En introduction le président présente le projet alimentaire de la Métropole d'Aix Marseille Provence et du pays d'Arles. Ce projet alimentaire doit répondre aux enjeux suivants :

- Économique : il convient de structurer l'offre et le commerce de proximité pour répondre à la consommation locale (restauration hors domicile et commerce de proximité)
- Nutrition/santé : permettre à tous d'accéder à une alimentation de qualité
- Aménagement du territoire : maintien des terres agricoles en prenant en compte les contraintes liées à l'urbanisme et à l'aménagement dans un contexte où le coût du foncier agricole est élevé, ce qui rend l'exercice difficile,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, (éducation des jeunes, mise en place de bonnes pratiques de production),
- Promouvoir le patrimoine alimentaire de la Provence auprès de ses habitants et des touristes
- Promouvoir des méthodes innovantes en s'appuyant sur un partenariat public / privé.

Les participants ont acté du fait que la production régionale est extrêmement diversifiée et qu'actuellement cette production est principalement tournée vers l'export ; cependant, plusieurs types d'agriculture peuvent/doivent coexister. Si les changements d'orientation sont possibles afin de relocaliser une partie de la production et répondre aux **attentes des consommateurs**, ils doivent être soutenus par une **volonté politique forte**. Les collectivités territoriales donc peuvent devenir des acteurs majeurs de la politique agricole locale. Pour convaincre les producteurs, elles devront s'engager sur des volumes à fournir par produit et garantir des prix acceptables pour les producteurs. Cette **relocalisation** peut être pourvoyeuse d'**emplois** dans la mesure où elle favorise également l'approvisionnement par des industries ou ateliers de transformation locaux.

Les chambres d'agriculture sont en capacité de mobiliser et de fédérer l'ensemble des agriculteurs et éleveurs pour mettre en œuvre le PAT, quel que soit la taille des exploitations agricoles, le mode de conduite ou le circuit de commercialisation. Elles ont souhaité être le garant du respect des normes de qualités organoleptiques et environnementales et favoriser un développement agricole équilibré prenant en compte l'ensemble des acteurs et assurant un bon maillage territorial.

La présentation du PAT du Luberon (projet reconnu par le ministère en charge de l'agriculture) par Mme Mylène Maurel a permis de mettre en lumière le rôle essentiel de la gouvernance et l'animateur du PAT. Le PAT du Luberon, initié en 2009 autour d'un **projet pédagogique** (De la ferme à ta cantine) a permis d'impulser de nouvelles dynamiques. Il s'articule autour de plusieurs axes : **foncier**, relocalisation de certaines filières, recherche d'une **identité** (marque), pédagogie, communication. Le dernier volet en cours de déploiement couvre le champ du **tourisme** avec le développement de l'oenotourisme. La gouvernance s'articule autour de deux piliers : d'une part une commission agricole constituée d'élus, d'institutions et d'autre part un forum ouvert à tout public permettant ainsi de prendre en compte les attentes des consommateurs.

Les deux projets alimentaires présentés sont très différents, un PAT « rural » et un PAT « urbain ». Il convient en effet de prendre en compte la diversité des territoires entre les départements alpins très ruraux et les départements littoraux où il n'y a plus de terrains agricoles disponibles. Un des enjeux majeurs en région est le maintien des terres agricoles, complexifié par un coût des terres agricoles élevé qui freine l'installation des jeunes agriculteurs. Chaque projet doit s'adapter à son territoire : dans ce cadre, le diagnostic amont est un nécessaire préalable à tout projet. Ce diagnostic repose sur l'identification des acteurs : **institutionnels, privés, coopératifs**, ce qui permet les initiatives déjà opérationnelles sur le terrain. Il est également essentiel d'y associer les acteurs structurants du territoire : MIN, lycées agricoles...

Enfin, les représentants agricoles sont conscients que la production locale dispose d'un **capital confiance** qui les obligent en termes de traçabilité, de transparence, de qualité sanitaire et organoleptique. La production locale devra être également capable de se démarquer en termes d'authenticité et de typicité des produits qu'elle met sur le marché.

Enfin, la lutte contre le **gaspillage** est un enjeu de ces PAT : la constitution d'un réseau des acteurs qui sont en charge de la lutte contre le gaspillage alimentaire est en cours autour de Coop de France, qui a été chargé de l'animation.

## Propositions

Les PAT doivent répondre aux enjeux stratégiques que sont :

- l'ancrage territorial : en lien avec le maintien de terres agricoles, et le maintien ou le développement d'ateliers de transformation et de commerces de proximité
- la structuration des filières en intégrant les outils de première transformation et la logistique
- le développement d'une agriculture durable
- prendre en compte les différents aspects de la qualité alimentaire : santé, sécurité, réponse aux attentes des consommateurs

Leur champ doit a minima couvrir les domaines de la justice sociale, de l'éducation alimentaire, de la santé et la lutte contre le gaspillage et les pertes alimentaires.

Pour fédérer les acteurs autour d'un projet alimentaire commun, le diagnostic préalable de la situation, la fixation d'objectifs, la mise en place d'une gouvernance et l'animation du projet sont des clés de la réussite. Il s'agit dans tous les cas de projets longs.

Enfin, une journée d'information et d'échanges de pratiques sur les PAT est organisée à l'initiative de la Chambre régionale d'agriculture, du Conseil Régional, du Réseau Rural et de la DRAAF le 17 novembre 2017.